Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
JPA I UNAT

Bulletin n°58

Février 2022

Note d'analyse - Activité des accueils de loisirs et de jeunes en 2020-2021

Editorial

Comme annoncé dans l'éditorial du bulletin précédent, et alors que la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement vient d'annoncer 25 mesures « *Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs* », voici ce numéro 58 spécifiquement dédié à l'analyse des données DJEPVA-INJEP consacrées aux Accueils de loisirs et de jeunes pour la période allant du mois de septembre 2020 au mois d'août 2021 (données publiées à l'automne 2021).

Contrairement aux statistiques concernant les séjours de vacances qui agrègent les départs de mineurs, celles relatives aux Accueils de loisirs et de jeunes s'appuient sur les déclarations d'intention d'ouverture fournies par les organisateurs. À ce titre, elles ne reflètent qu'une vision partielle de l'activité en ne permettant pas de distinguer précisément ce qui ressort des projets de fonctionnement, de ce qui relève du fonctionnement effectif. Ainsi, de nombreuses et diverses réalités ne transparaissent pas dans les intentions d'ouverture, en particulier celles relatives aux contraintes sanitaires de la Covid-19 (fermetures sanitaires, ouvertures partielles, niveau d'affectation des fonctionnements par les mesures de distanciation, etc.). À ce titre, la forte régression des séjours « activité accessoire » (mini-camps) analysée dans le bulletin précédent, pourrait être considérée comme un indicateur exprimant les difficultés des Accueils de loisirs et de jeunes à surmonter les deux années de crise sanitaire.

Par ailleurs, la baisse tendancielle des déclarations d'ouverture d'accueils de jeunes pose également la question de la place réservée aux adolescents. Considérés peut-être comme assez autonomes pour s'occuper d'eux même, en particulier dans un contexte de confinement, celles et ceux qui pourraient devenir animateurs (dès 16 ans à compter du 1er Juillet 2022) semblent avoir pris leur distance avec les Accueils collectifs de mineurs.

Au cours de la dernière décennie, l'évolution des données statistiques des accueils de loisirs et de jeunes reste très fortement marquée par la loi pour la refondation de l'école (2013) qui se donnait pour ambition de faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité pour la nation. Celle-ci s'est traduite par une augmentation de plus de 25 % du nombre de structures d'accueil sans hébergement, suivi d'une régression d'environ 15 % lorsque le cadre réglementaire national qu'elle imposait s'est réduit à la bonne volonté des acteurs territoriaux. Dans ce contexte, la campagne 2020-2021 s'inscrit dans la continuité des deux campagnes précédentes avec une stabilisation du nombre des déclarations d'ouverture autour des 31 000 établissements. Cependant, ces données globales ne mettent que partiellement en lumière de nombreuses disparités territoriales, que celles-ci concernent les départements et collectivités d'outre-mer (un chapitre de ce bulletin leur est consacré) ou certains territoires métropolitains.

Une forte attention doit être portée par les acteurs publics aux enjeux éducatifs de la jeunesse, souhaitons que les mesures annoncées le 22 février par la secrétaire d'État viennent redonner du sens et de la reconnaissance aux actions portées par les jeunes lorsqu'ils encadrent des plus jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs.

Luc Greffier, Président de l'Ovlej

Ce Bulletin 58 apporte une analyse des données d'activités concernant les accueils collectifs de mineurs sans hébergement : les accueils de loisirs et les accueils de jeunes. L'organisation de ces accueils de proximité, ouverts sur des périodes péri et extra-scolaires, a été bousculée depuis deux ans par la crise sanitaire. Cependant, il n'est pas toujours simple de mesurer les effets des mesures prises au regard des données disponibles à l'analyse (déclarations d'intentions).

Ce nouveau Bulletin tente d'apporter des éléments de lecture clairs, pour mieux comprendre les évolutions de fréquentation des ACM durant l'année 2020-2021 (septembre à août). Les analyses proposées portent sur les données diffusées par l'INJEP (source : DJEPVA, fichiers SIAM ; traitement INJEP-MEDES). Vous découvrirez tout d'abord divers éléments concernant les accueils sans hébergements en France métropolitaine, puis, dans un second temps, une analyse portant un focus sur les DOM-COM.

Eléments de contexte

Chaque année, l'INJEP diffuse des données sur l'activité des accueils collectifs de mineurs. Concernant leur « fréquentation », si, pour les accueils collectifs de mineurs avec hébergement (données traitées dans le Bulletin n°57), il s'agit du nombre de départs de mineurs en séjours collectifs, pour les accueils de loisirs et de jeunes (accueils sans hébergement), les données portent sur le nombre de places ouvertes. **Ces données nous renseignent donc sur l'activité de ces accueils telle qu'elle est imaginée par les organisateurs, mais ne nous indiquent pas si ces places ont effectivement été « occupées ».** Bien que les organisateurs essaient de déclarer un nombre qui soit au plus proche de la future réalité, il est néanmoins plus compliqué, pour ce type d'accueil, de percevoir les effets de la crise sanitaire actuelle sur leur fréquentation, du moins dans le cadre spécifique de l'analyse de ces données. Les indicateurs présentés dans ce Bulletin ne pourront donc pas être comparés à ceux des séjours collectifs et restent à lire avec prudence.

L'année 2020-2021 a été, comme la précédente, marquée par la crise sanitaire liée au coronavirus. Comme pour les séjours collectifs, certaines mesures, prises par le gouvernement, ont eu des effets sur l'organisation de ces accueils sans hébergement.

Le deuxième confinement des Français, effectif du 29 octobre au 14 décembre 2020, n'a pas vu la fermeture des établissements scolaires. Ainsi, les accueils périscolaires ont pu rouvrir à la rentrée des vacances d'automne, alors que les autres types d'accueils collectifs se voient suspendus (accueils extrascolaires, séjours collectifs…). A la fin de ce confinement, au 15 décembre, les accueils extrascolaires ouvrent de nouveau leurs portes aux enfants et adolescents.

Si, durant les vacances de fin d'année et d'hiver, les séjours collectifs restent suspendus, les accueils sans hébergement peuvent eux accueillir des mineurs.

De nouvelles mesures restrictives entrent en vigueur à partir du 3 avril 2021. Elles entrainent une

Sources et méthodologie

A travers sa base de données SIAM, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) recueille, chaque année, diverses données sur les accueils collectifs de mineurs en France.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), rattaché au directeur de la DJEPVA, a pour mission de traiter ces données au travers de la Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES).

Pour les données sur les périodes septembre 2009 – août 2010 à septembre 2020 - août 2021 (données révisées et mises à jour au 3 novembre 2021), neuf fichiers (sous format Excel) ont été diffusées. Ils sont accessibles sur le site de l'INJEP à l'adresse suivante : https://injep.fr/donnee/accueils-collectifs-de-mineurs-colonies-et-centres-de-vacances-centres-aeres-et-de-loisirs-scoutisme-2020-2021/

Chaque fichier correspond à un type d'accueil (accueils collectifs sans hébergement, avec hébergement et accueils de scoutisme) et à un territoire (national, régional, départemental).

Par la publication de ce Bulletin, l'Ovlej propose aux acteurs du champ de l'animation une aide à la lecture et à l'analyse de ces données.

fermeture des établissements scolaires la semaine du 5 avril (cours en distanciel) et une uniformisation des vacances de printemps sur les deux semaines suivantes (du 10 au 25 avril). Durant cette période, tous les accueils collectifs de mineurs sont suspendus, à l'exception de l'accueil des enfants des personnels prioritaires et les séjours pour enfants de l'ASE ou de mineurs en situation de handicap.

A la rentrée des classes, les accueils périscolaires rouvrent leurs portes (26 avril) tandis que ceux organisés sur le temps extrascolaire restent fermés. C'est au 19 mai que ces derniers pourront de nouveau accueillir des mineurs.

Les vacances d'été 2021 permettront à l'ensemble des accueils collectifs de mineurs d'accueillir enfants et adolescents.

Vocabulaire

Le nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes (accueils sans hébergement) est estimé, pour chacun des lieux d'accueils, en retenant l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. Il s'agit donc de la fréquentation maximale possible sur une journée ou une période de fonctionnement.

Il est important de noter qu'une place ouverte sur une période peut permettre d'accueillir plusieurs enfants si ceux-ci ne fréquentent pas l'accueil tous les jours. Ex : Sur une période de vacances, Mathias ne vient que le mercredi, tandis qu'Elsa vient tous les jours sauf le mercredi. Une place ouverte sur cette semaine permettra donc d'accueillir deux enfants.

Les **accueils de loisirs** s'adressent à l'ensemble des mineurs dès l'âge de la scolarisation jusqu'à 17 ans.

Les **accueils de jeunes** s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans à 17 ans.

Nombre de lieux d'accueil de loisirs et de jeunes

Parmi les 34 839 communes françaises métropolitaines recensées au 1er janvier 2020, 11 581, soit un tiers (33 %), disposent d'un (ou de plusieurs) accueils de loisirs ou de jeunes ouverts sur au moins une période d'activité au cours de l'année 2020/21 (septembre à août). Cette proportion est quasi-identique à celle des deux années précédentes. Sur l'année 2020/21 :

- 30 % de communes disposent d'un accueil sans hébergement ouvert sur au moins une période d'activité au cours des semaines de classe,
- 27 % disposent d'un accueil sans hébergement ouvert sur au moins une période d'activité au cours des vacances scolaires.

C'est ainsi 31 034 accueils de loisirs et 487 accueils de jeunes ayant eu au moins une période d'activité dans l'année, qui sont déclarés en France métropolitaine. **Cela représente 31 242 lieux d'accueil sans hébergement[1]. Ce nombre est en légère diminution (-1 %) par rapport à l'année précédente** (cf. graphique 1).

Cette baisse s'explique principalement par une diminution du nombre d'accueils de jeunes, tant sur la période scolaire (-11 % par rapport à 2019/20) que sur celle des vacances (-5%). Comme le montre le graphique 2 (en page suivante), cette baisse du nombre d'accueils de jeunes s'observe maintenant depuis plusieurs années, tout particulièrement pour la période d'acti-

Graphique 1 : Nombre de lieux d'accueils sans hébergement (accueils de loisirs et de jeunes), en France métropolitaine

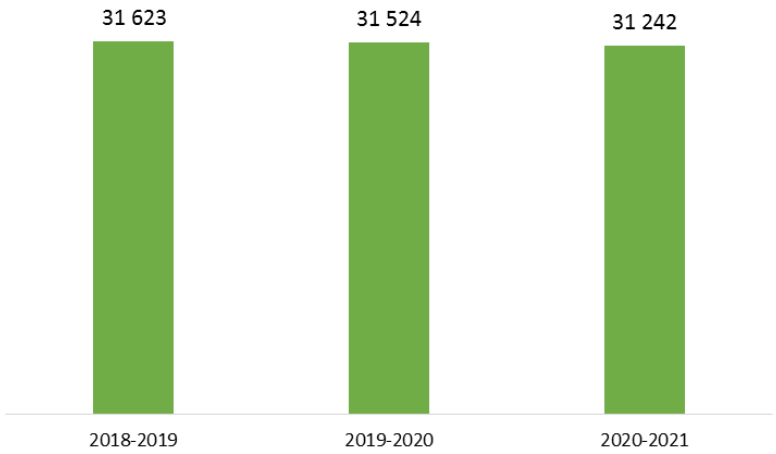

[1] Certains lieux peuvent être à la fois accueil de loisirs et accueil de jeunes, ce qui explique que l'addition des deux indicateurs ne soit pas égale au total.

vité au cours de la semaine de classe. L'année 2020/21 enregistre ainsi le nombre de lieux le moins élevé (342) des 12 années d'observation.

Les accueils de loisirs, à l'inverse, connaissent une certaine stabilité par rapport à l'année 2019/20. Sur la période d'activité au cours de la semaine de classe, le nombre de lieux reste relativement stable (-0,3 %) et sur celle des vacances scolaires, il progresse légèrement (+1 %).

Notons que la diminution du nombre d'accueils de loisirs organisés durant le temps périscolaire, que l'on observe sur le graphique 3 entre les années 2016/17 et 2019/20, s'inscrit dans le contexte d'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs. En effet, depuis la rentrée 2017, les communes qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier d'une dérogation à la semaine des 4 jours. **Ce nombre d'accueils de loisirs semble aujourd'hui se stabiliser à un niveau supérieur à celui de 2013/14, première année de mise en place de la réforme.**

Graphique 2 : Nombre de lieux d'accueil de jeunes, en France métropolitaine, selon la période d'activité

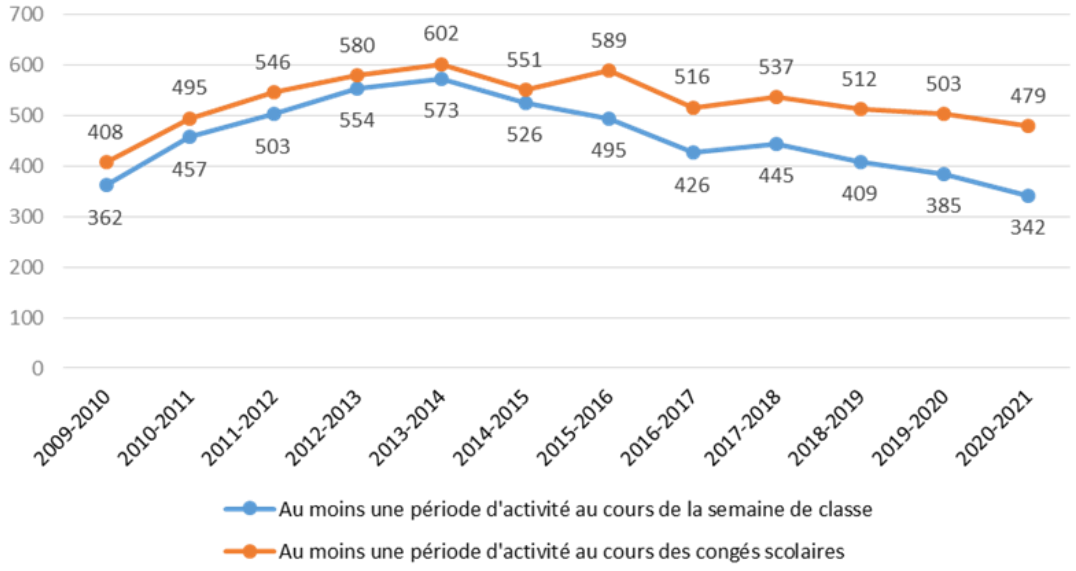

Graphique 3 : Nombre de lieux d'accueil de loisirs, en France métropolitaine, selon la période d'activité

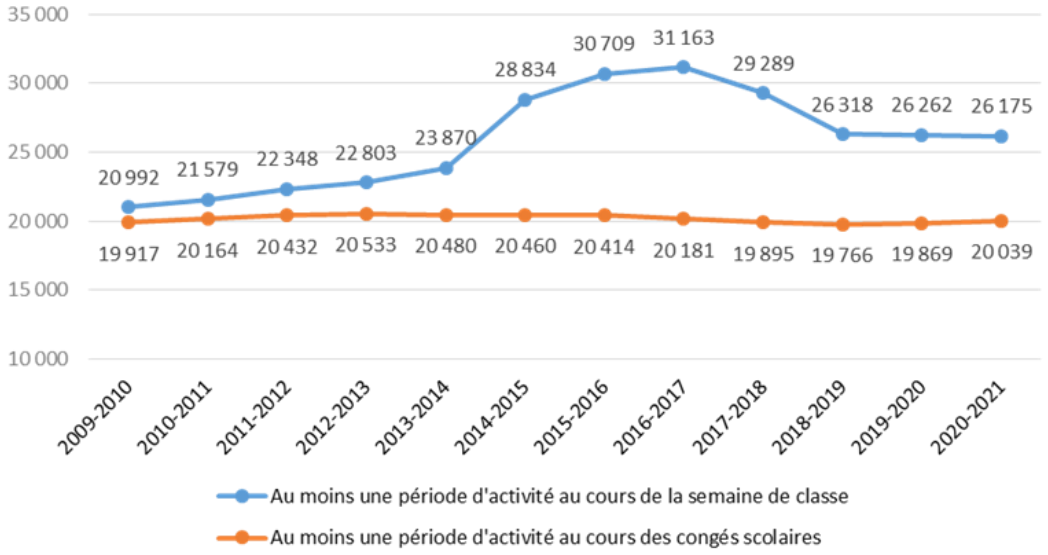

Le tableau 1, ci-dessous, nous donne la répartition des accueils sans hébergement selon les régions. En Pays-de-la-Loire, Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte-D'azur, plus de la moitié des communes dispose d'au moins un accueil de loisirs ou de jeunes.

En termes de nombre de lieux, c'est l'Ile-de-France, l'Occitanie, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes qui présentent les plus forts effectifs. Ces répartitions sont identiques à celles de l'année passée.

A l'image de la moyenne nationale, la majorité des régions enregistrent de légères baisses du nombre de lieux (comprises entre -1 % et -5 %). Cinq régions néanmoins affichent un nombre de lieux stable (Corse, Ile-de-France et Normandie) ou en légère hausse (Grand Est et PACA).

Comme le montre le tableau 2 (en page suivante), l'analyse selon le type de lieux (accueils de loisirs ou accueils de jeunes) montre une diversité en termes d'évolution. Notons qu'en 2020/21, les régions qui comptent le plus grand nombre d'accueils de loisirs sont l'Ile-de-France et l'Occitanie. Celles qui comptent le plus d'accueils de jeunes sont PACA et Pays-de-la-Loire.

Tableau 1 : Nombre et proportions de communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes, et nombre de lieux d'accueils, par région, pour l'année 2020-2021

	Nombre de communes	% de communes	Nombre de lieux	Evolution du nb de lieux / 2019-20
Auvergne-Rhône-Alpes	1 369	34 %	**3 206**	-1 %
Bourgogne-Franche-Comté	824	22 %	1 334	-1 %
Bretagne	696	**58 %**	1 583	-5 %
Centre-Val-de-Loire	605	34 %	1 319	-2 %
Corse	49	14 %	94	**0 %**
Grand Est	1 458	28 %	2 709	**+1 %**
Hauts-de-France	1 334	35 %	**3 249**	-1 %
Ile-de-France	733	**58 %**	**5 728**	**0 %**
Normandie	628	24 %	1 450	**0 %**
Nouvelle Aquitaine	1 306	30 %	2 998	-2 %
Occitanie	1 365	31 %	**3 445**	-2 %
Pays-de-la-Loire	729	**59 %**	2 006	-1 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	485	**51 %**	2 121	**+1 %**
Total France métropolitaine	**11 581**	**33 %**	**31 242**	**-1 %**

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 1 369 communes disposent, en 2020-2021, d'au moins un accueil sans hébergement (accueil de loisirs ou de jeunes) ouvert au moins une période dans l'année (en semaine et/ou pendant les vacances). Cela représente 34 % des communes de la région. Cette région recense 3 206 lieux d'accueils. Ce nombre est en légère diminution par rapport à l'année précédente (-1 %).

Tableau 2 : Nombre d'accueils de loisirs et d'accueils de jeunes, par région, pour l'année 2020-2021

	Nombre d'accueils de loisirs	Evolution du nb de lieux / 2019-20	Nombre d'accueils de jeunes	Evolution du nb de lieux / 2019-20
Auvergne-Rhône-Alpes	3 185	-1 %	56	+2 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 320	-1 %	39	+15 %
Bretagne	1 580	-5 %	14	-18 %
Centre-Val-de-Loire	1 314	-1 %	23	+10 %
Corse	94	0 %	0	
Grand Est	2 700	+1 %	27	-21 %
Hauts-de-France	3 242	-1 %	27	-10 %
Ile-de-France	**5 707**	0 %	22	+5 %
Normandie	1 433	0 %	32	-11 %
Nouvelle Aquitaine	2 986	-2 %	26	-7 %
Occitanie	**3 424**	-2 %	53	-12 %
Pays-de-la-Loire	1 975	0 %	**67**	0 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	2 074	+2 %	**101**	-4 %
Total France métropolitaine	**31 034**	**-1 %**	**487**	**-4 %**

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2020-2021, 3 185 accueils de loisirs et 56 accueils de jeunes sont recensés (ayant ouvert au moins une période dans l'année). Si le nombre d'accueils de loisirs est en légère diminution (-1 %), celui des accueils de jeunes est à l'inverse en progression (+2 %).

Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes selon les temps d'accueil

Note méthodologique : Pour chacun des lieux d'accueils recensés, le nombre de places ouvertes est estimé en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée.

Après une forte diminution du nombre de places ouvertes sur la période d'activité au cours des semaines de classe (en 2017 et 2018), en lien avec l'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs (dérogations possibles), les effectifs se stabilisent en 2019/20. **Durant l'année 2020/21, c'est 2 192 007 places qui ont été déclarées pour la période scolaire, ce qui représente une légère baisse de -1 % par rapport à l'année précédente.**

Cette diminution s'observe principalement sur les journées du mercredi et du samedi (respectivement -1 % et -3 %, voir tableau 3 en page suivante). Pour autant, les niveaux de 2020/21 restent supérieurs à ceux de 2018/19.

Pour les périodes de vacances scolaires (voir tableau 4), le nombre de places ouvertes est en légère diminution pour les vacances d'automne (-2 % par rapport à 2019/20). Le niveau proposé reste néanmoins supérieur à celui de 2018/19 et des précédentes années, le nombre de places sur cette période de vacances étant en constante progression depuis quelques temps.

Les vacances d'hiver enregistrent également une baisse du nombre de places (-6 %). Cette période était pourtant en progression les années précédentes.

Il est intéressant de noter que cette baisse du nombre de places pour ces deux périodes n'est pas liée à un nombre inférieur de lieux d'accueil ouverts. Comme nous avions pu l'observer en 2020 pour les vacances d'été, cette baisse du

Tableau 3 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes au cours de la semaine

Au moins une période d'activité :	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-21 / 2019-20
Au moins une période au cours du lundi, du mardi, du jeudi ou du vendredi	1 795 507	1 837 357	1 832 225	0 %
Le mercredi	1 345 175	1 447 128	1 436 697	-1 %
Le samedi	116 126	120 098	116 733	-3 %
Au moins une période d'activité au cours de la semaine de classe	2 193 074	2 211 580	2 192 007	-1 %

Graphique 4 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon la période d'activité

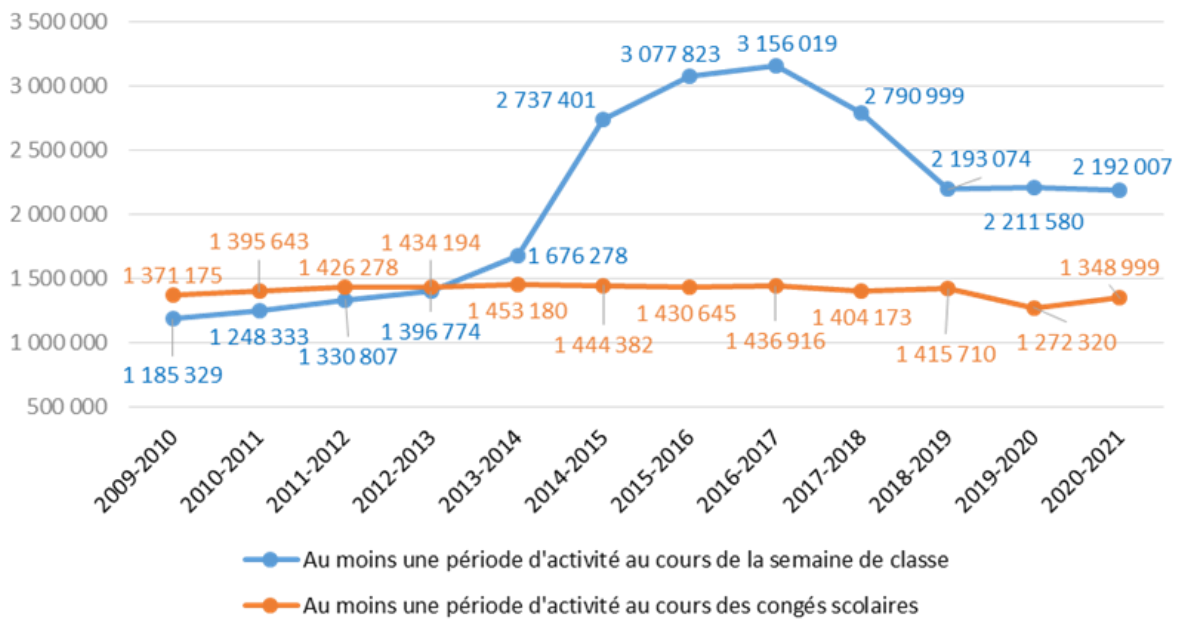

Tableau 4 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes de vacances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-21 / 2019-20
Vacances d'automne	863 384	893 911	872 488	-2 %
Vacances de fin d'année	405 376	384 612	409 134	+6 %
Vacances d'hiver	841 818	874 407	825 497	-6 %
Vacances de printemps	850 806	Confinement	Confinement	/
Mois de juillet	1 175 285	964 245	1 112 779	+15 %
Mois d'août	759 240	673 741	756 617	+12 %

Graphique 5 : Evolution du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon la période de vacances

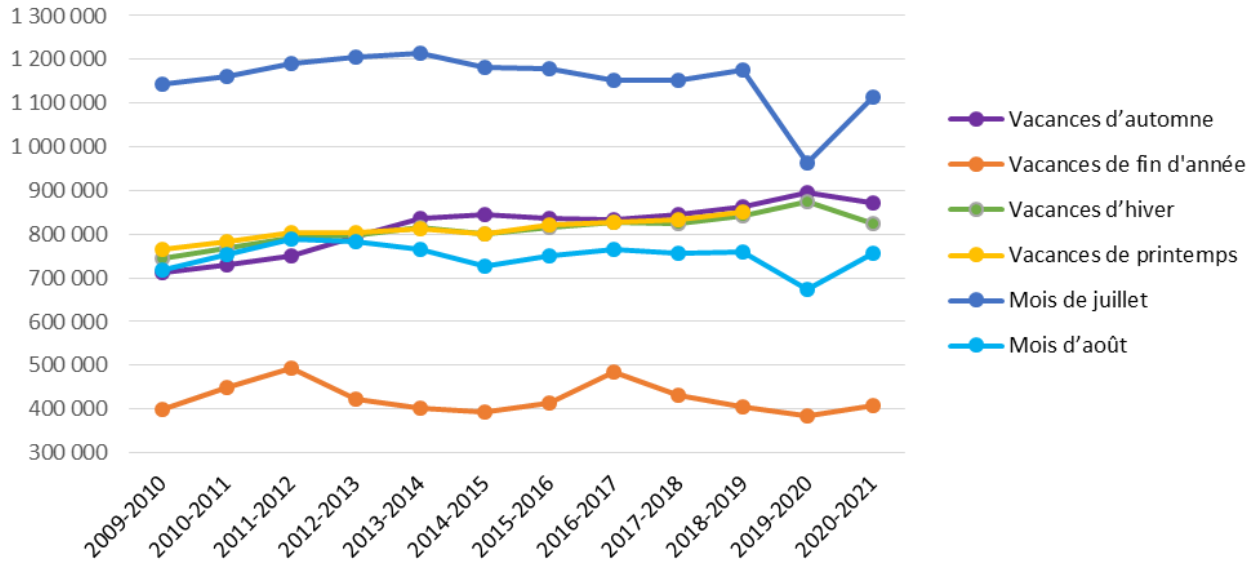

nombre de places est donc certainement à mettre en lien avec la situation sanitaire (protocoles sanitaires qui ont pu avoir des effets sur le nombre de mineurs pouvant être accueillis au sein des accueils, mais également familles n'étant pas prêtes à inscrire leur enfant, personnes malades…).

Les vacances de fin d'année (Noël) et d'été enregistrent, elles, des hausses du nombre de places ouvertes déclarées (+ 6 % pour noël, +15 % pour juillet et +12 % pour août). **Les deux mois estivaux ne retrouvent pour autant pas les niveaux d'avant crise sanitaire (notamment pour celui de juillet).** Ces hausses sont en partie à mettre en lien avec un nombre supérieur de lieux d'accueil ouverts sur ces périodes de vacances. La demande des familles, qui, sur certains territoires, avait faibli durant l'été 2020 (premier été vécu pendant la crise) a peut-être également augmenté.

Notons que, comme en 2020, les vacances de printemps 2021 voient la suspension des accueils de loisirs et de jeunes du fait de mesures gouvernementales imposant des confinements.

Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes selon l'âge

La répartition du nombre de places par âge selon les périodes évolue peu au cours des quatre dernières années.

En 2020/21, comme nous pouvons le voir sur le graphique 6, sur les temps d'accueil périscolaire, 61 % des places sont ouvertes pour des mineurs âgés de 6 à 13 ans et 37 % pour des moins de 6 ans. Les places ouvertes pour les 14-17 ans se

Graphique 6 : Répartition par tranches d'âges du nombre de places ouvertes en accueils sans hébergement, en France métropolitaine, durant les périodes d'activité au cours de la semaine, en 2020-2021

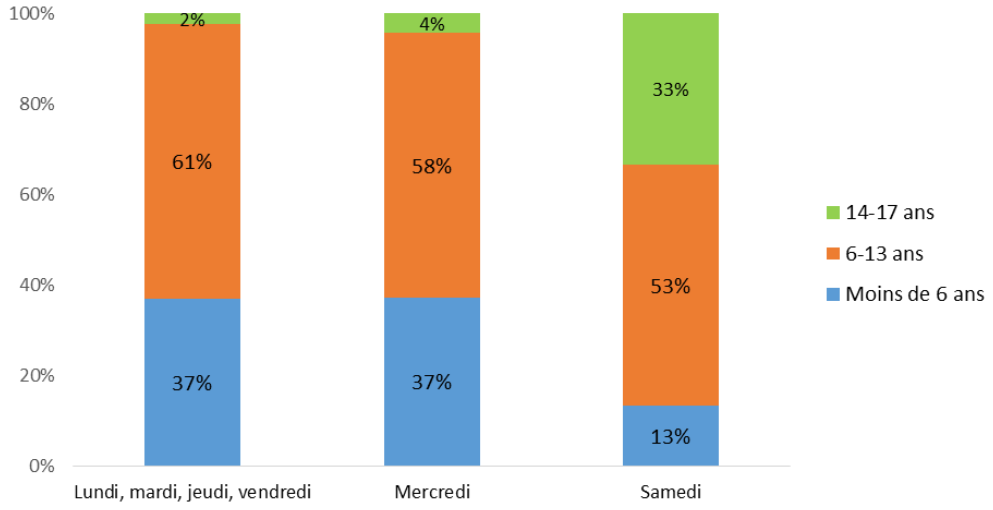

Graphique 7 : Répartition par tranches d'âges du nombre de places ouvertes en accueils sans hébergement, en France métropolitaine, durant les périodes d'activité durant les vacances scolaires, en 2020-2021

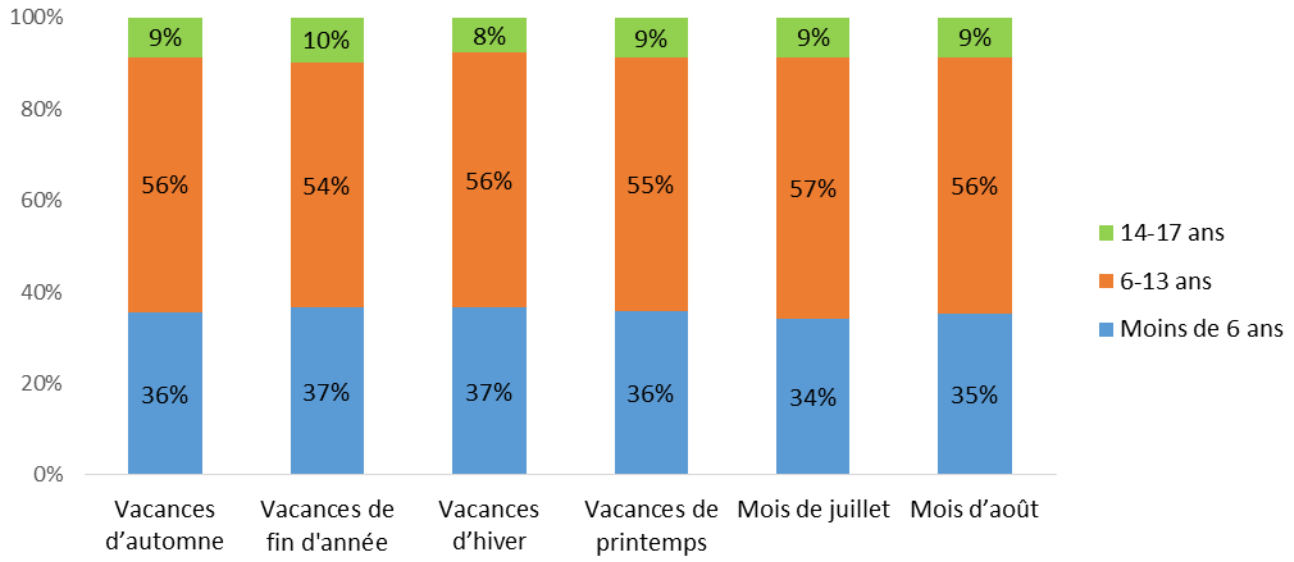

retrouvent majoritairement sur la journée du samedi (un tiers des places ouvertes pour cette tranche d'âge).

Comme le montre le graphique 7 ci-dessus, sur les périodes de vacances, le nombre de places pour les 6-13 ans représente entre 54 % (vacances de fin d'année) et 57 % (en juillet) de l'ensemble des places ouvertes. Toutes périodes de vacances confondues, 34 % des places sont ouvertes pour des moins de 6 ans, 56 % pour des 6-13 ans et 9 % pour des 14-17 ans.

Focus sur les DOM-COM

Dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer, en 2020/21, 924 lieux d'accueil sont recensés. Il s'agit quasi-exclusivement d'accueils de loisirs. Seul Mayotte recense un accueil de jeunes.

Le tableau 5, ci-après, montre que la plupart des DOM-COM enregistrent un nombre de lieux d'accueil en progression par rapport à 2019/20. Si la Martinique et la Guadeloupe affichent néanmoins des niveaux inférieurs à ceux d'avant-crise (2018/19), c'est l'inverse pour la Réunion, Mayotte, la Guyane et Saint-Martin.

Tableau 5 : Nombre de lieux d'accueils sans hébergement (accueils de loisirs et de jeunes), dans les DOM-COM

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-21 par rapport à 2019-20
La Réunion	338	361	**364**	+1 %
Martinique	201	172	193	+12 %
Guadeloupe	167	144	160	+11 %
Mayotte	86	101	**110**	+9 %
Guyane	76	69	**79**	+14 %
Saint-Martin	9	7	**13**	+86 %
St-Pierre-et-Miquelon	3	3	3	0 %
Saint-Barthélemy	2	2	2	0 %
Ensemble DOM-COM	882	859	924	+8 %

Les deux graphiques suivants montrent l'évolution du nombre de lieux d'accueil au cours des douze années d'observation (ouverts sur au moins une période d'activité au cours de l'année). La courbe de La Réunion est quasi-similaire à celle de la France métropolitaine. Elle connaît une progression du nombre de lieux jusqu'en 2015/16 (sûrement en lien avec la réforme des rythmes éducatifs) puis décroit jusqu'en 2018/19. Si cet effet est un peu moins visible pour la Martinique et la Guadeloupe, c'est pourtant cette même tendance qui se perçoit sur les données statistiques.

Comme le montre le graphique 9, la Guyane enregistre également une évolution similaire. **Mayotte se démarque des autres Départements d'Outre-mer et affiche une croissance quasi-continue de son nombre de lieux d'accueil sans hébergement.** Ce DOM passe ainsi de 21 accueils en 2009 à 110 en 2020. Notons que, selon les données de l'INSEE, depuis 2012, la croissance de la population à Mayotte est particulièrement dynamique (+3,8 % par an en moyenne). Elle est principalement portée par un fort excédent des naissances sur les décès (en 2020, en moyenne, plus de quatre enfants par femme).

Les Collectivités d'Outre-mer (Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy) proposent un très faible nombre d'accueil sans hébergement. Pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy, ces effectifs varient très peu au cours des années (de 3 à 5 pour la première et de 1 à 3 pour la deuxième). Saint-Martin se dé-

Graphiques 8 et 9 : Evolution du nombre de lieux d'accueil sans hébergement, dans les DOM-COM, entre 2009 et 2020

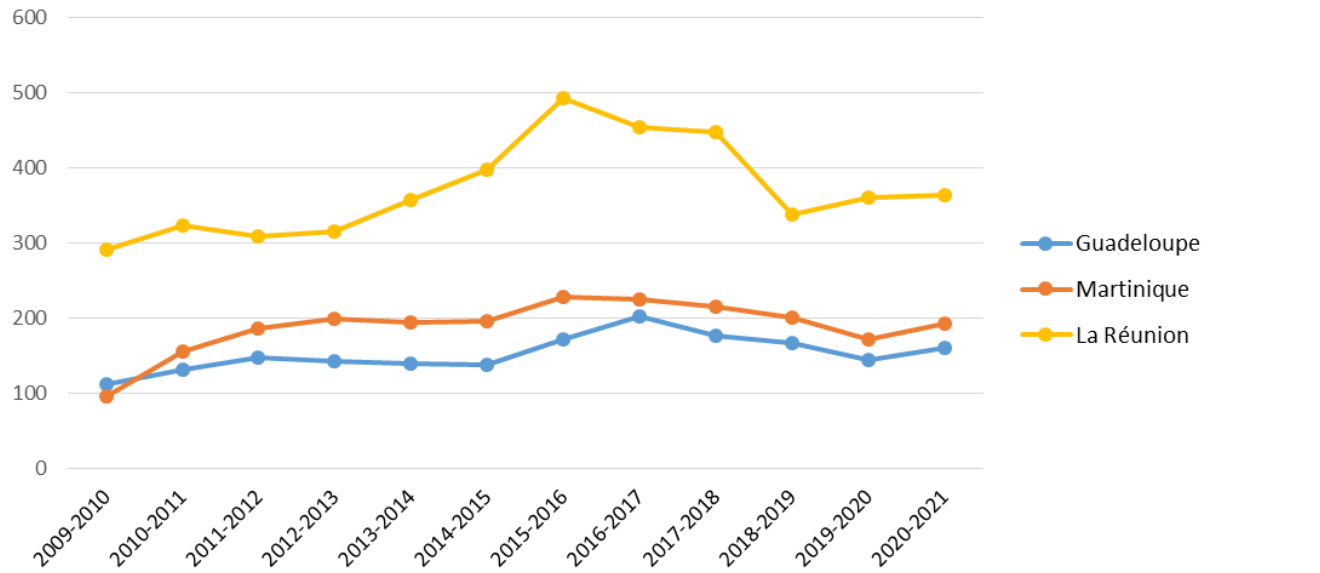

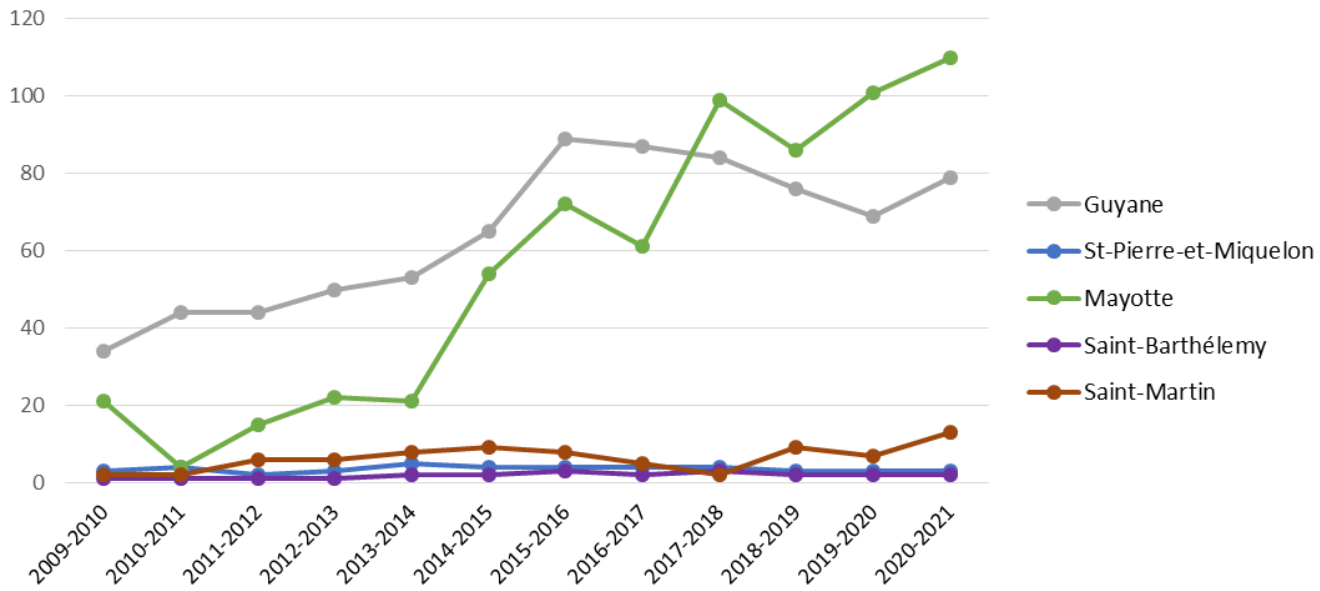

marque quelque peu avec une progression : cette collectivité passe ainsi de 2 accueils en 2009 à 13 en 2020.

Toutes périodes confondues, le nombre de places ouvertes dans les DOM-COM progresse, en 2020/21, de +2 % par rapport à l'année précédente (+1 % pour la France métropolitaine). Cette évolution positive ne se retrouve néanmoins pas pour La Réunion (-8 %) et Saint-Martin (-18 %).

Comme le montre le tableau 6, à l'exception de Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le nombre de places ouvertes en 2020/21 ne retrouve pas les niveaux d'avant crise sanitaire (2018/19).

En termes de places ouvertes selon la période d'activité (tableau 7), les évolutions par rapport à l'année précédente montrent majoritairement une baisse du nombre de places au cours de la semaine et, à l'inverse, une progression de celles ouvertes durant les périodes de vacances scolaires.

Tableau 6 : Nombre de places ouvertes dans les accueils sans hébergement (accueils de loisirs et de jeunes), dans les DOM-COM

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-21 par rapport à 2019-20
La Réunion	27 544	27 206	25 140	-8 %
Martinique	27 037	23 522	25 512	+8 %
Guadeloupe	15 004	12 622	13 317	+6 %
Mayotte	6 895	7 934	**7 940**	0 %
Guyane	5 445	4 475	5 083	+14 %
Saint-Martin	516	979	**805**	-18 %
St-Pierre-et-Miquelon	102	99	**177**	+79 %
Saint-Barthélemy	480	391	434	+11 %
Ensemble DOM-COM	83 023	77 228	78 408	+2 %

Tableau 7 : Nombre de places ouvertes dans les accueils sans hébergement (accueils de loisirs et de jeunes), dans les DOM-COM, selon la période d'activité, en 2020-21

	Au cours de la semaine de classe	Évolution 2020-21 par rapport à 2019-20	Au cours des vacances scolaires	Évolution 2020-21 par rapport à 2019-20
La Réunion	12 932	-16 %	19 949	+2 %
Martinique	22 660	+7 %	9 844	+25 %
Guadeloupe	11 206	+3 %	6 775	+20%
Mayotte	1 209	-37 %	7 134	+12 %
Guyane	2 398	-8%	4 166	+20 %
Saint-Martin	759	-13 %	531	+86 %
St-Pierre-et-Miquelon	85	+37 %	170	+73 %
Saint-Barthélemy	408	+14 %	68	+21 %
Ensemble DOM-COM	51 657	-3 %	48 637	+12 %

Graphique 10 : Répartition par tranches d'âges du nombre de places ouvertes en accueils sans hébergement, dans les DOM-COM, en 2020-2021

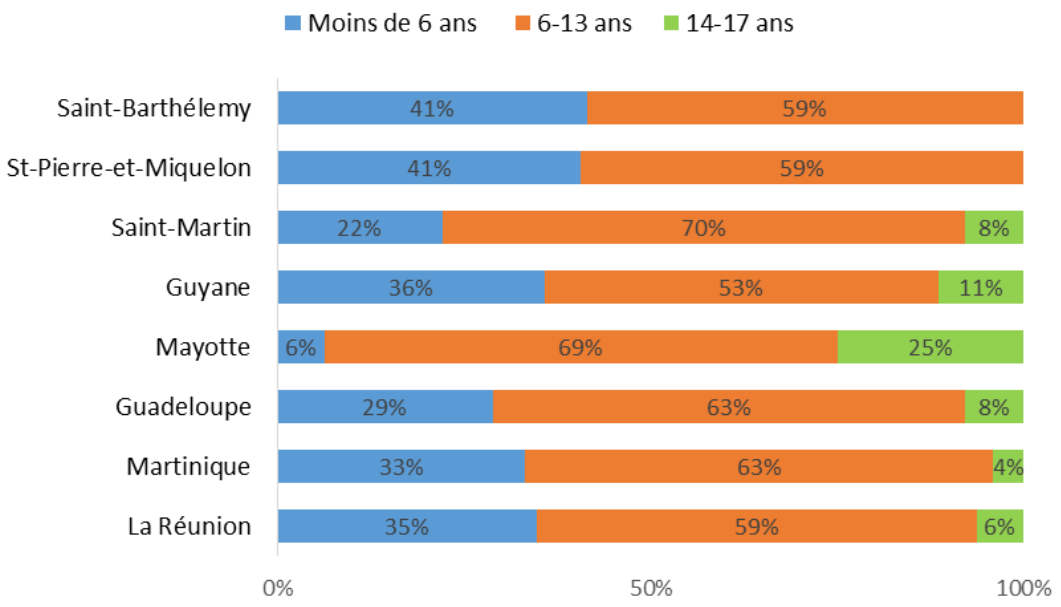

Pour terminer sur ce focus, pour l'ensemble des DOM-COM, 30 % des places ouvertes le sont pour des moins de 6 ans, 62 % pour des 6-13 ans et 8 % pour des 14-17 ans. Pour la France métropolitaine, ces proportions sont respectivement de 35 %, 60 % et 5 %.

Accueils sans hébergement : que retenir ?

Le nombre d'accueils de loisirs et de jeunes dépend, en partie, des politiques locales mises en œuvre sur les territoires. **Sur les temps périscolaires, l'analyse des données au cours des dernières années montrait également une évolution fortement dépendante de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.** Ainsi, après une forte augmentation du nombre de lieux comme du nombre de places ouvertes à partir de 2013, suite à l'aménagement des temps scolaires, ces indicateurs connaissaient depuis 2017 une décroissance liée à l'assouplissement de cette même réforme. Les données semblent néanmoins aujourd'hui se stabiliser.

Les deux dernières années (2019/20 et 2020/21) ont été fortement marquées par le contexte de la crise sanitaire. **Si diverses mesures ont eues des effets sur l'organisation des accueils collectifs de mineurs (suspensions, protocoles sanitaires), les effets sur les accueils sans hébergement ne sont pas évidents à mesurer au regard des données disponibles.**

Notons néanmoins qu'en termes de nombre de places ouvertes, si les vacances d'été laissent penser qu'une reprise s'opère par rapport à l'année précédente, les niveaux proposés restent inférieurs à ceux d'avant crise. Et n'oublions pas, comme cela a été analysé dans le Bulletin précédent, que les séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes (appelés également mini-camps) font partie de ceux qui souffrent le plus de cette crise sanitaire.

Pour terminer, gardons en tête que quelques tendances s'observent depuis plusieurs années. Les accueils de jeunes, dédiés spécifiquement aux 14 -17 ans, sont peu nombreux et, pour ceux proposés durant les périodes scolaires, enregistrent une évolution à la baisse depuis 2013. A l'inverse, les vacances d'automne semblent être de plus en plus plébiscitées : le nombre de places proposées est en croissance constante, malgré une légère baisse sur cette dernière année d'observation (2020/21).

Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

www.ovlej.fr

Directeur de publication : Luc Greffier

Rédactrice : Natacha Ducatez

Ovlej

ovlej@ovlej.fr

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :

Jeunesse au Plein Air

UNAT